



**HAL**  
open science

## Souffrance, compétence et résilience. Le cas des Témoins de Jéhovah.

Régis Dericquebourg

► **To cite this version:**

Régis Dericquebourg. Souffrance, compétence et résilience. Le cas des Témoins de Jéhovah.. Systèmes de pensée en Afrique Noire, 2005, 17, pp.91-120. halshs-00009933

**HAL Id: halshs-00009933**

**<https://shs.hal.science/halshs-00009933>**

Submitted on 10 Dec 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Souffrance, compétence et résilience : le cas des Témoins de Jéhovah.

La réflexion développée ici se fonde sur ce qui est depuis longtemps notre champ de recherche : les groupes religieux minoritaires. Le cas examiné est celui des Témoins de Jéhovah, qui s'inscrit naturellement dans la problématique développée dans ce volume puisqu'ils insistent sur les souffrances endurées au cours de leur histoire. Nous ne nous en sommes cependant pas tenu à ce premier examen.

En effet, le lien que les Témoins de Jéhovah font entre leurs souffrances et les compétences qu'elles leur auraient permis de gagner repose sur des présupposés implicites qu'il nous a paru intéressant de considérer en eux-mêmes. Pour cela, nous avons réalisé auprès d'échantillons d'étudiants une série de tests visant à mesurer jusqu'à quel point ces présupposés étaient partagés. Or à notre surprise, nous avons constaté que ces étudiants ne les partageaient pas, mais qu'ils en avaient d'autres, les amenant à faire un lien, d'une tout autre nature, entre souffrance et compétence.

### **Exposé du problème**

La souffrance est d'abord un phénomène physique, émotionnel et cognitif individuel. Elle est aussi un phénomène social tant par la manière dont elle est considérée (fait biologique, punition divine) et traitée (médecine officielle, traitements psychologiques, invocations, remèdes de rebouteux, cure de médecine-men) que par la manière dont elle s'exprime (vocabulaire, catégories du langage) dans les différentes cultures et sous-cultures. Elle est sociale, dans la mesure où elle est parfois provoquée par des phénomènes collectifs tels que l'ostracisme, la discrimination, la sanction méritée ou injuste, par des rituels, par des contraintes que la société impose au corps ou à la conscience (telles que la formation d'une conscience morale stricte, cause de tourments et de culpabilité obsédante chez certains). La souffrance est sociale encore en ce qu'elle peut trouver son origine dans des formes de domination politiques (tortures...) et organisationnelles comme l'a montré Déjours(1).

La souffrance produit des effets sociaux. De multiples organisations humanitaires ont été fondées pour informer le public de souffrances subies par des peuples ou des groupements humains, pour tenter d'y remédier, voire pour exiger des gouvernements qu'ils en éradiquent les causes. Enfin, socialement, la souffrance subie par un peuple ou un groupe appartient à la mémoire collective et modifie parfois les conduites à leur égard. Elle peut aussi provoquer des révoltes ou des révolutions.

Comme phénomène social, elle a suscité les réflexions des sociologues et, dans le domaine qui nous occupe, des sociologues des religions. Ainsi, pour Max Weber :

1) La souffrance a été considérée comme le symptôme de la haine divine et d'une culpabilité secrète (trouvant probablement sa cause dans une offense à Dieu). En ce cas, elle prend une valeur exclusivement négative (la faute), ce qui indique que l'homme souhaite que le bonheur qu'il atteint soit mérité et légitime (il n'a jamais commis de fautes) ; il revendique un droit au bonheur pour peu qu'il ne fasse rien pour subir la haine de Dieu. La religion y répond par une théodicée du bonheur(2). Le dépassement de la souffrance devient une finalité de la religion

de salut dans la mesure où elle propose une éthique permettant à l'homme d'écarter la souffrance ou de s'en libérer(3).

2) Ce point de vue s'inverse avec la transfiguration religieuse de la souffrance. On passe de la souffrance collective d'un peuple puni à la prise en compte de la souffrance individuelle par la religion. Au plan magique, est apparue l'idée selon laquelle la souffrance provoquée par des automortifications conduit à l'acquisition de forces surhumaines de type magique. Des personnages peu ordinaires capables de délivrer l'homme de sa souffrance (les mystagogues) deviennent des recours(4). En somme, la souffrance volontaire obtenue par l'automortification et les mortifications de l'abstinence et de la prière produit des états charismatiques(5).

3) La souffrance crée du lien social(6) car des communautés se constituent sur la base d'une souffrance commune, celle causée par des persécutions actuelles ou conservées dans la mémoire collective et celle endurée par les martyrs.

4) La souffrance pose le problème du sens de la vie aux religions de salut. Les réponses apportées à l'existence de la souffrance sont historiquement différentes. En un premier temps(7) des religions, le culte est avant tout communautaire. On intercède auprès des dieux pour obtenir des avantages collectifs : la pluie, la victoire sur l'ennemi, du gibier abondant. L'individu confie alors sa souffrance à des personnages en marge tels que les sorciers, les magiciens, les mystagogues, dont les succès assurent la notoriété du dieu qu'ils invoquent. Il se crée autour d'eux des groupements communautaires consacrés à la souffrance individuelle et à sa délivrance. La cure d'âme est née. Dans les religions, elle devient le privilège des prêtres. Ceux-ci peuvent déterminer les causes de la souffrance (lors de la confession des péchés) et recommander des conduites susceptibles de les éliminer. Un pas supplémentaire a été franchi lorsque s'est développée une religiosité du Sauveur qui présupposait un mythe libérateur c'est-à-dire une conception du monde où la souffrance est centrale. Chez les Juifs, la souffrance d'un peuple fut d'abord placée au centre des espérances religieuses de délivrance. Toutefois, le Sauveur ne pouvait garantir le salut de chaque individu qui s'adressait à lui. Alors, presque toujours, les espérances de salut ont donné naissance à quelques formes de « théodicée de la souffrance » où cette dernière devenait positive, ce qu'elle n'était pas — on l'a dit plus haut — à l'origine(8). Il s'agit d'expliquer la souffrance injuste et imméritée comme Jean Chrysostome l'a fait(9). Ceci n'empêche pas le recours à des voies annexes de cessation de la souffrance: quand les promesses du Sauveur ou du prophète ne répondaient pas suffisamment aux besoins de personnes socialement dévalorisées, une religiosité secondaire de salut s'est développée à l'ombre de la doctrine officielle (dévotions populaires ?).

5) Par ailleurs, dans l'hindouisme et le bouddhisme, Max Weber relève un autre mode de rapport religieux à la souffrance. Ces religions proposent des ascèses qui procurent une nouvelle compréhension du monde, via l'illumination, où l'on s'affranchit définitivement de la souffrance(10).

Dans ce relevé des considérations wébériennes sur la souffrance, deux idées-force apparaissent: La souffrance est créatrice de lien social et la souffrance peut produire des états charismatiques, c'est-à-dire des états reconnus comme non ordinaires par une communauté d'individus, producteurs d'un don manifestant une virtuosité particulière. Les religiosités asiatiques procèdent d'une manière inverse puisque le virtuose est celui qui réussit dans la voie de l'extinction de la souffrance en atteignant l'illumination. Dans les deux cas, la

souffrance produit une virtuosité religieuse qui est une compétence particulière. Mais peut-on aller plus loin et se demander si des persécutions subies peuvent constituer un critère de compétence chez un groupe religieux ? Nous pensons aux Témoins de Jéhovah, qui rappellent les souffrances qu'ils ont endurées au moment où ils sont controversés dans la société française.

## **Les Témoins de Jéhovah : souffrance et volonté de reconnaissance religieuse**

Les Témoins de Jéhovah ont toujours présenté dans leurs ouvrages les persécutions subies, mais depuis une dizaine d'années, ils les évoquent plus intensément. En France surtout, car depuis la montée en puissance de la lutte antisecte, d'abord associative (ADFI, CCMM(11)...) puis relayée au plan gouvernemental (Rapport Vivien, Mission interministérielle de lutte contre les sectes, loi About-Picard), ils ont été mis en cause à propos de l'éducation de leurs enfants, à propos du refus des transfusions sanguines, à propos de leur insoumission à l'armée(12). Un redressement fiscal très lourd leur a été signifié(13) car, n'ayant pas la pleine reconnaissance comme association culturelle, ils ne peuvent pas bénéficier de la capacité à recevoir des dons et des legs (loi de 1905-1907). Par son importance, cette sanction fiscale pourrait mettre en cause leur présence dans notre pays. L'association culturelle des Témoins de Jéhovah a réagi sur deux plans : un combat juridique pour bénéficier des mêmes avantages que les Églises établies(14) et un appel à l'opinion publique pour contrer les affres subies au plan institutionnel mais aussi au plan individuel car des fidèles ont été inquiétés dans leur vie professionnelle ou privée en raison d'une appartenance religieuse devenue controversée.

Au plan juridique, ils ont demandé le statut de culte reconnu. Pour cela, ils ont exigé les bénéfices que procure celui-ci. Ils ont refusé de payer les taxes foncières dont sont exonérées les grandes confessions, ce qu'ils n'avaient jamais fait jusque-là puisque leur statut légal leur importait peu. Ils ont plaidé leur cause avec succès devant les tribunaux administratifs et devant le Conseil d'État. Toutefois, le bureau des cultes n'en n'a pas tiré toutes les conséquences, à savoir leur accorder le statut plénier de culte reconnu. Comme l'association culturelle des Témoins de Jéhovah a toujours réussi à exister sans exonération fiscale, on peut se demander si ce qu'ils recherchent en revendiquant ce statut n'est pas en fait une reconnaissance comme « véritable religion ». Le statut que le bureau des cultes est susceptible d'accorder n'a pas en principe une telle valeur puisque l'État se prononce sans se préoccuper de la valeur des croyances, mais il a bel et bien une valeur symbolique puisqu'il permet à l'association qui l'obtient d'intégrer le cercle très fermé où figurent déjà les grandes confessions. Ce statut n'est pas négligeable, comme on l'a vu dans l'affaire d'une Église Évangélique non reconnue, pour laquelle l'État a demandé l'avis de la Fédération protestante de France, interlocuteur reconnu.

Au plan public, l'élément majeur de l'action des Témoins de Jéhovah a consisté à rappeler leurs souffrances passées. Ils ont fait circuler deux cassettes vidéo : Les triangles violets (1996) et La fermeté des Témoins de Jéhovah face à la persécution nazie (1997). Dans cette dernière, dix historiens européens et américains évoquent les souffrances des Témoins sous le troisième Reich à côté d'une vingtaine de survivants des camps de concentration. Par ailleurs, deux ouvrages ont été consacrés à leur période noire : The Spirit and the Sword (texte et images d'une conférence donnée le 29 septembre 1994 au Musée de l'Holocauste à Washington), et Les Témoins de Jéhovah face à Hitler(15). Enfin, le Cercle européen des

Témoins de Jéhovah anciens déportés et internés a organisé en France une exposition itinérante sur la déportation des fidèles jéhovistes pendant la seconde guerre mondiale.

Ainsi, au moment où ils sont controversés, les Témoins de Jéhovah rappellent avec plus de force les persécutions subies. De cette manière, ils s'inscrivent dans la lignée des groupes martyrisés (premiers Chrétiens, Juifs, Protestants(16)). La même démarche a été faite par les homosexuels au moment de « la sortie du placard », c'est-à-dire quand ils ont commencé à se donner une visibilité et à revendiquer la même considération que les hétérosexuels. Cette époque a été marquée par la publication d'ouvrages décrivant l'ostracisation des homosexuels dans l'histoire et en particulier le sort des « triangles roses » pendant la seconde guerre mondiale.

Les Témoins ne s'arrêtent pas aux affres de la seconde guerre mondiale. Le chapitre 29 de leur historique(17) est une mise en perspective de toutes les autres persécutions subies, qu'on peut lire comme un récit des souffrances endurées à cause de leur foi. Certes, ils l'avaient déjà fait précédemment(18) mais le récit de leurs vicissitudes était moins étoffé. Toutefois, on y lisait déjà que le Christ était le premier Témoin de Jéhovah (généalogie revendiquée) et que le Jéhovisme endurait depuis ses débuts la persécution des premiers Chrétiens. Dans l'interprétation que les Témoins donnent de leur souffrance, celle-ci apparaît comme :

argument par une citation de l'historienne Christine King(19) : « Les témoins de Jéhovah lançaient un défi au concept totalitaire de cette nouvelle société, et ce défi, qui s'affirmait de jour en jour, dérangeait les architectes de l'ordre nouveau. » La thèse des Témoins de Jéhovah défenseurs des libertés fondamentales a également été développée par Gary Botting(20) et par James Penton(21), tous deux universitaires jéhovistes au moment de la parution de leurs ouvrages ;

- voulue par Dieu. Pour les Témoins de Jéhovah, la Watchtower Society(22) est le canal prévu et utilisé par Dieu pour répandre la vérité dans le monde. Ils affirment que « le Seigneur peut susciter des Témoins dans n'importe quel pays pour tenir bien haut l'étendard de la vérité et faire connaître le nom de Jéhovah »(23). Le « n'importe quel pays » renvoie aux nations qui les ont persécutés ;

- transcendée par une annonce prophétique. Les souffrances qu'ils ont endurées ne sont pas sociologiquement interprétées en termes d'hostilité envers les non-conformismes religieux, envers des pratiques sociales désapprouvées, envers une protestation socio-religieuse. Pour eux, elles ont été prophétisées par Jésus. Nous lisons dans leur historique qu'au cours de la dernière soirée que Jésus a passée avec ses apôtres avant de mourir, il leur a rappelé ceci : « Un esclave n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. S'ils ont observé ma parole, ils observeront aussi la vôtre. Mais ils feront tout cela à cause de mon nom » (Matthieu 24, 9) (24) Ainsi la souffrance des Témoins de jéhovah est transcendée par une annonce prophétique et elle reçoit une plus-value d'autorité dans la mesure où elle est identifiée à la souffrance du Christ ;

- légitimée par une cosmogonie et une éthique. Les Témoins se disent persécutés parce qu'ils représentent une partie du cosmos celle qui est sous l'emprise de Dieu et donc du Bien, haïe par la partie du monde sous l'emprise de Satan et donc du Mal. Ils affirment : « Depuis longtemps, les publications de la Société Watchtower montrent que le premier livre de la Bible prédit dans un langage symbolique l'inimitié ou la haine que Satan, le Diable et ceux

qu'il domine éprouvent à l'égard de l'organisation céleste de Jéhovah et de ses représentants sur la terre » (Gen. 3, 15; Jean 8, 33-44 ; Révél. 12, 9-17), à quoi ils ajoutent « Il n'existe que deux organisations principales : celle de Jéhovah et celle de Satan »(25) ;

- supportée avec une force peu commune. Les Témoins insistent sur le fait que leurs croyances les ont aidés à surmonter leurs souffrances, en ces termes par exemple « Si les Témoins ont pu faire preuve de courage et de persévérance, c'est notamment parce qu'ils étaient bien nourris spirituellement »(26) Ils rappellent que dans les camps nazis, ils pouvaient être libérés sur le champ s'ils signaient un acte de renonciation. Pour les Témoins, le faible nombre d'apostasies exprime une acceptation volontaire de la souffrance au profit de la vérité car ils s'identifient aux anges de Dieu ((La Bible dit que les anges de Dieu joueraient un rôle capital dans ce domaine. C'est pourquoi la bonne nouvelle du royaume se propagerait dans le monde comme une sonnerie de trompette d'origine supra-humaine »(27) Pour eux, le fait que « dès 1935, leur message ait touché 149 pays au Nord et au Sud, à l'Est et à l'Ouest, d'une extrémité de la terre à l'autre »(28) en constitue la preuve. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient intitulé « Fermeté » une de leurs cassettes opposant leur « ferme conviction » à celle des nazis. En ce sens, ils citent à l'appui de leur thèse la phrase de Christine King : « les Témoins étaient assurés de la fidélité totale et inflexible de leurs membres, et ce jusqu'à la mort »(29)

- socialement reconnue. Les Témoins ne manquent pas de citer des témoignages reconnaissant leur caractère peu commun, comme la lettre de Geneviève De Gaulle (nièce du général De Gaulle) parlant de sa déportation au camp de Ravensbrück où l'on comptait 500 Témoins de Jéhovah féminines : «J'ai pour elles une véritable admiration. Elles appartenaient à différentes nationalités : allemandes, polonaises, russes ou tchèques et ont subi pour leurs croyances de très grandes souffrances [...]. Toutes faisaient preuve d'un très grand courage et finissaient par en imposer aux S.S. eux-mêmes. Elles auraient pu être libres sur le champ si elles avaient renoncé à leur foi. Au contraire, elles ne cessaient de résister, réussissant à introduire dans le camp des livres et des tracts »(30) Une lettre du même type a été écrite par Léon Blum. Le courage et la conviction des Témoins ont été remarqués par l'un de leurs geôliers, Rudolf Hoess, commandant d'Auschwitz, qui a témoigné d'exécutions de Témoins de Jéhovah refusant d'abjurer leur foi. Il écrit: « C'est ainsi que je me représentais les premiers martyrs du christianisme, debout dans l'arène en attendant d'être dévorés par les bêtes fauves, avec une expression de joie extatique, les yeux levés au ciel, les mains jointes pour la prière, ces hommes accueillirent la mort. Tous ceux qui avaient assisté à l'exécution, même les soldats du peloton, étaient profondément émus »(31).

- valorisée par la condition modeste des Témoins de Jéhovah. Ces derniers affirment que, comme Celse, philosophe romain du W siècle qui ironisait sur le fait que des gens modestes soient prédicateurs de l'Évangile, on reproche à présent aux Témoins d'être des gens ordinaires dont la position sociale n'en impose à personne(32). En ceci, les Témoins s'identifient aux premiers chrétiens et aux apôtres de Jésus « eux-mêmes issus de la classe ouvrière [sic] » et ils subliment leurs souffrances en en faisant celles des couches modestes de la population espérant une nouvelle dispensation.

- surmontée et triomphante. Le récit des vicissitudes subies par les Témoins de Jéhovah s'achève par la conclusion que ces derniers ont triomphé de leurs persécuteurs. La souffrance endurée a été la source de leur victoire: « La persécution brutale et les connaissances de la guerre totale n'ont pas pu empêcher que, comme prédit, des gens se soient rassemblés dans une grande maison spirituelle de Jéhovah pour l'adorer (Isaïe, 2, 2-4). » Les dictateurs, les régimes politiques qui les ont fait souffrir ont disparu. Le clergé en qui ils



trouvent le moteur de leur persécution voit son audience faiblir. ils en concluent qu' « il est évident qu'il n'appartient à aucun homme, ni à aucun gouvernement d'autoriser la pratique du culte pur »[\(33\)](#).

On le voit, le récit des souffrances subies construit un destin de souffrance prophétisé et victorieusement surmonté grâce à une force peu ordinaire d'« homme de Dieu ». En reprenant la notion de type d'homme (Menschentyp) qui, chez Weber, désigne les figures sociales de l'humanité (comme l'homme du gain) que les structures sociales façonnent, les Témoins apparaîtraient dans une histoire revisitée par le judéo-christianisme comme des « hommes de la souffrance », celle-ci étant sans cesse renouvelée et surmontée.

En retournant à notre problème, on peut faire l'hypothèse que les Témoins de Jéhovah rappellent leurs affres et leur victoire sur les persécuteurs pour obtenir la même légitimité et la même reconnaissance que les premiers chrétiens, lesquels ont perduré dans leur foi en dépit de leurs persécutions et ont engendré des Eglises dont on ne conteste pas le caractère religieux. Encore faut-il savoir ce qu'est une compétence.

## La notion de compétence

Pour Claude Levy-Leboyer, « compétence » est un mot qui s'est répandu récemment dans le monde du travail[\(34\)](#). Aussi est-ce du côté de la psychologie du travail et des ressources humaines que l'on peut en chercher la définition. L'auteur insiste sur la difficulté à décrire la compétence d'un salarié et les compétences en général. Ceci provient de la multiplicité des références, tantôt liées à une tâche, tantôt à une activité donnée ou encore à un ensemble d'activités, comme c'est le cas pour la compétence linguistique ou la compétence d'encadrement. Il l'illustre en montrant que les listes de critères de compétence d'un cadre établies par divers auteurs forment des ensembles disparates. Par ailleurs, l'acquisition de compétences mobilise des compétences différentes. Lévy-Leboyer propose sa propre définition: les compétences « constituent un lien entre d'une part, les missions à accomplir et les comportements mis en jeu pour ce faire et, d'autre part, les qualités individuelles nécessaires pour se comporter d'une manière satisfaisante »[\(35\)](#) Cette définition des compétences (et non de la compétence) prend en compte des facteurs dispositionnels et des conduites évaluées par la satisfaction du donneur d'ordres. D'une manière générale, on constate un glissement de la compétence vers les compétences.

Pour David Courpasson et Yves Frédéric Livian[\(36\)](#), la notion de compétence, dont l'utilisation est abusive, déconstruit les métiers pour aboutir à des ensembles professionnels diaphanes et inconsistants (comme les « personnels de contact », le « personnel du management »). Ces derniers sont des catégorisations sociales artificielles reposant plus sur la notion d'individualisme que sur la notion de groupes professionnels qualifiés et reconnus sur la base d'un savoir ou d'une technique acquis, et qui vont à l'encontre de la revendication d'une définition claire du métier chez les salariés. L'ergonome Maurice de Montmollin affirme que les compétences professionnelles sont des « ensembles stabilisés de savoirs et de savoir-faire, de conduites types, de procédures standard, de types de raisonnement que l'on peut mettre en œuvre sans apprentissages nouveaux. Les compétences structurent les acquis de l'histoire personnelle, elles permettent l'anticipation des phénomènes, l'implicite dans les instructions, la variabilité dans la tâche. Les compétences, cela permet ainsi de savoir à qui l'on a affaire, sur qui on peut compter pour accomplir telle tâche. On prend ainsi des risques car personne n'est jamais complètement fiable... »[\(37\)](#). Globalement, l'auteur émet des réserves sur cette notion car le salarié est un « opérateur humain » dont le savoir-faire se

rapporte à une tâche précise, à un poste de travail, à une rémunération qui l'identifie dans l'entreprise (signification sociale de la compétence). Dans un autre article(38), l'auteur accentue sa réserve. Il refuse la notion de « compétences génériques » au profit des connaissances et du savoir-faire généré par le salarié selon les situations. Il illustre son point de vue en prenant l'exemple du pilote confronté à une difficulté en vol. La personnalité est exclue du champ de l'évaluation des compétences. En somme, il y aurait des compétences pour mais pas de compétence en général.

Au cours de notre réflexion, nous nous sommes demandé si la souffrance pouvait être prise en compte dans l'évaluation d'une compétence. Pour cela, nous avons réalisé une étude auprès d'étudiants en psychologie et, parmi eux, auprès d'une promotion du diplôme d'études spécialisées en psychologie du travail. Ces étudiants reçoivent un enseignement sur l'évaluation des compétences et certains la pratiquent déjà pendant les stages ou dans leur emploi. L'étude que nous avons menée (annexe 2) montre que les étudiants en psychologie rejettent l'idée selon laquelle « se donner du mal » (souffrance dans l'emploi) sur un poste de travail est un critère de compétence. En revanche, l'appel à l'effort est très important dans l'acquisition de la compétence scolaire, c'est-à-dire dans l'accès à un niveau de connaissance requis et objectivable. Nous le montrons dans un échantillon de bulletins trimestriels de collégiens (annexe 1). Or, nous avons constaté empiriquement que l'effort est lié à une souffrance (annexe 3). Autrement dit, dans l'apprentissage scolaire, qui équivaut à l'acquisition de compétences, et peut-être dans les autres apprentissages, on valorise une forme de souffrance-effort. Ceci est en accord avec l'évaluation de l'item d'un autre questionnaire (annexe 6) administré aux étudiants : « Un travail qui a été fait dans l'effort doit être mieux apprécié subjectivement qu'un travail fait avec facilité même si les deux aboutissent à la même note » (le mot « note » laissait entendre qu'il s'agissait d'un travail scolaire). L'accord avec la proposition est positif de manière statistiquement significative. Ceci rejoint les résultats d'une expérience de Weiner et Kukla où 20 étudiants devaient évaluer des élèves. Les élèves motivés à l'effort, aptes ou non aptes, sont plus récompensés que les élèves non motivés à l'effort(39), qu'ils soient aptes ou non aptes.

En revanche, la proposition: « L'acquisition de compétence s'accompagne toujours d'une certaine souffrance » ne reçoit qu'une évaluation moyenne. Le mot souffrance a sans doute été jugé excessif par les étudiants. Au plan du groupe, la formule : « Les groupes qui ont souffert ont acquis une compétence dans la vie » reçoit une note significativement supérieure à la moyenne. Nous concluons qu'il existe un lien entre l'effort (associé à la souffrance) et l'acquisition de compétences à l'exception de certaines situations comme le travail salarié.

## **La compétence en religion**

Dans les groupes religieux, divers acteurs sociaux peuvent être définis par une compétence. Celle des clercs consiste à administrer la grâce à travers un système sacramentel dont leur Église est dépositaire et à faire la « cure d'âme ». S'y ajoutent des activités plus temporelles telles que l'administration et l'animation d'une assemblée de fidèles. De nombreuses études sont consacrées aux activités des ecclésiastiques (40). On a même tenté de faire des études de type ergonomique sur la base de la méthode des budgets-temps. Toutefois, Thomas Gannon(41) fait remarquer que le clergé ne dispose pas d'un savoir-faire technique applicable à la solution des problèmes empiriques: il interprète les événements mais ne résout pas les problèmes. On peut ajouter que le charisme institutionnel dont il est le transmetteur lui est donné et n'est pas éveillé par une ascèse particulière, surtout douloureuse. Les théologiens officiels des Églises auxquels on attribue une compétence pour interpréter les textes sacrés ne



doivent celle-ci qu'à l'étude et non à quelque mortification. Seuls les virtuoses qui atteignent l'extase et éveillent des dons charismatiques à l'aide de mortifications acquièrent une compétence exceptionnelle grâce à la souffrance. Dans les sectes, il n'existe pas de qualifications particulières puisque ces mouvements de laïcs n'acceptent pas la notion de clergé. Les fidèles peuvent prendre des charges, avec l'accord de l'assemblée. Toutefois, on trouve parfois une spécialisation des fidèles pour occuper des tâches.

Dans le jéhovisme, le Collège central de Brooklyn, qui élabore la doctrine en interprétant les Écritures, rédige les écrits diffusés par le mouvement et administre la Watchtower Society, constitue un ordre-curie de permanents qui coiffe l'organisation alors que dans la congrégation locale, la plupart des rôles pris par les « serviteurs » sont tournants. Naturellement, il peut s'opérer des glissements. Les individus peuvent être choisis par l'assemblée ou cooptés par les dirigeants en place sur la base d'une fidélité dans l'engagement religieux, d'une confiance accordée ou d'une « sagesse » attribuée. Max Weber évoque ceci à propos des sectes protestantes où ni un charisme de fonction impersonnel, ni une formation théologique (quand elle existe, elle est une simple condition technique préalable et son absence ne peut être invoquée à l'encontre du candidat à une charge) ne sont requis pour diriger l'assemblée. La compétence serait dans ce cas un « charisme de l'état de grâce », succédané du charisme de fonction, reconnu par les fidèles, et qui a parfois donné lieu à des « certificats de qualification religieuse » attribués sur la base d'enquêtes. Il n'empêche que pour l'auteur, un glissement peut s'opérer en direction d'une charge institutionnelle comme dans le méthodisme où la différence entre les prédicateurs ordonnés et les fidèles a été abolie puis réintroduite par la création en 1836 d'une ordination formelle permettant de donner les sacrements. Ceci a finalement abouti à la formation d'un nouveau clergé(42). Mais en aucun cas, la souffrance n'intervient dans l'éveil du charisme de l'état de grâce.

Au plan collectif, il est encore plus difficile de définir la compétence d'un groupe religieux car celle-ci renvoie à un modèle idéal de compétence religieuse. Néanmoins, nous avons tenté de trouver des critères de compétence religieuse auprès d'un échantillon d'étudiants pour voir si la souffrance du groupe y participait.

## **Critères empiriques d'une compétence religieuse**

Nous avons demandé à un échantillon de 101 étudiants en psychologie de choisir dans une liste de propositions celles qui pourraient caractériser une vraie religion (expression qui selon nous opérationnalise la compétence religieuse dans le contexte de la polémique actuelle qui oppose les fausses religions aux vraies religions). Nous avons tenté de traduire la compétence en critères objectifs, c'est-à-dire en termes de conduites et non en termes d'idéologie ou de doctrine (annexe 4).

Les résultats sont a priori surprenants car ils s'éloignent de l'image classique d'une religion. En effet, le premier critère définitoire d'une vraie religion serait de laisser le fidèle libre de ne pas croire en Dieu. Les deux items qui viennent ensuite ex-aequo (assez loin devant « défend les droits de l'homme ») sont « donner un sens à la vie » et « permet à ses fidèles de surmonter les épreuves de la vie ». La place accordée au premier de ces deux items rejoint l'enquête d'Antoine Delestre(43) montrant l'importance de la quête de sens chez les étudiants. Quant au second item, il marque l'importance accordée à une compétence qui sera examinée plus loin: la résilience. L'image de la vraie religion est plutôt le bouddhisme et certains groupes du Nouvel Age.

Naturellement, cette représentation est limitée à notre échantillon mais on peut admettre que des tendances aussi fortes se refléteraient dans un public plus large.

## Discussion

Un lien existe entre la souffrance et la compétence mais il n'apparaît pas stable. On le trouve dans les situations d'apprentissage. Au plan collectif, les étudiants pensent que les groupes qui ont souffert ont acquis une compétence particulière mais ils évaluent négativement et de manière significative la proposition selon laquelle un groupe de croyants ne devient une vraie religion que s'il a été persécuté dans ses débuts. Nous n'évoquerons pas les propositions concernant la compétence de groupes particuliers car les compétences soumises dans le questionnaire étaient certainement inadéquates. En revanche, la capacité qu'une religion donne à ses fidèles de surmonter les épreuves de la vie (manière euphémisée de nommer les souffrances de l'existence) est considérée chez les étudiants comme le critère d'une vraie religion et de la validité des croyances. Une des compétences religieuses serait d'éveiller chez les fidèles une capacité à surmonter la souffrance. En insistant sur le fait qu'ils triomphent de la persécution et de l'adversité, les Témoins de Jéhovah montreraient que leur socialisation religieuse comporte un facteur de résilience.

La résilience est tantôt définie comme « la capacité de sortir vainqueur d'une épreuve qui aurait pu être traumatique avec une force renouvelée — la résilience impliquant l'adaptation face au danger, le développement normal en dépit des risques et le ressaisissement de soi après un traumatisme »[\(44\)](#) -, tantôt comme l'aptitude à fonctionner de façon adaptée et à devenir compétent lorsque des événements de vie stressants se présentent[\(45\)](#). Dans ce cas, elle est considérée comme la capacité de continuer à se développer et à augmenter ses compétences dans l'adversité. Pour J.J. Detraux, la résilience est liée à l'acquisition de compétences individuelles qui permettent de prendre le contrôle, de piloter des actions, de comprendre ce qui nous arrive et de donner un contenant à un contenu douloureux, pénible. La notion de sens donné aux événements est déterminante chez cet auteur[\(46\)](#). Diane Pelchat, Hélène Lefebvre, Carole Damiani[\(47\)](#) font la même constatation pour le groupe familial lorsqu'il est confronté à une situation douloureuse telle que la mort d'un enfant. La famille qui « fait face » se transforme en donnant un sens positif à l'événement au sein d'un processus de réadaptation. Boris Cyrulnik évoque d'autres facteurs de résilience comme la sublimation, l'altruisme, l'humour, la rencontre avec des substituts affectifs[\(48\)](#).

Bruno Bettelheim utilisa un autre facteur de résilience. La transmission de son expérience et le témoignage devinrent le fil directeur de sa vie depuis le moment de sa libération du camp de Buchenwald jusqu'à sa mort[\(49\)](#). Globalement, les chercheurs s'accordent sur le fait qu'on ne peut être résilient tout seul. Ils supposent que les parents, les groupes sociaux de base enseignent à mobiliser des ressources, la résilience étant elle-même selon Boris Cyrulnik un apprentissage de la vie, l'éveil de nouvelles compétences. À propos des Témoins de Jéhovah, Bruno Bettelheim avait fait la constatation suivante : « Non seulement, ils faisaient preuve d'une dignité et d'un comportement moral exceptionnels mais ils semblaient protégés contre l'influence du milieu concentrationnaire qui détruisait rapidement les personnes que mes amis psychanalystes et moi-même jugions bien intégrées... » Il ajoute : « Les témoins de Jéhovah étaient détenus en tant qu'objecteurs de conscience. Ils étaient encore moins affectés par leur détention et conservaient leur intégrité grâce à des convictions religieuses rigides. Leur seul crime aux yeux des S.S. étant de refuser de porter les armes, on leur offrait fréquemment de les libérer s'ils accomplissaient leur service militaire. Ils refusaient toujours »[\(50\)](#). De la même façon, Jorge Semprun, étonné de leur

résistance à la souffrance dans les camps, écrit : « Silencieux, dévoués et inusables, ils attendaient patiemment la fin des maux apocalyptiques qu'avait provoqué la chute de Satan sur la terre, en 1914, et le millenium qui s'ensuivait, à une date prochaine, encore qu'indéterminée, ouvrant les portes d'un Monde Nouveau où les élus gouvernaient depuis leur demeure céleste »[\(51\)](#).

Revenons maintenant sur les deux volets de cet article. Les Témoins de Jéhovah détaillent dans leurs publications leurs souffrances passées et actuelles, entendant montrer qu'ils constituent une vraie religion, puisqu'ils ont connu le même sort que les premiers chrétiens ou les autres groupes persécutés. Autrement dit, ils présentent leurs souffrances comme la marque d'une compétence. Or cette vue ne rencontre pas d'écho dans notre échantillon d'étudiants, lesquels n'établissent pas de lien entre souffrance et compétence. Par contre, ceux-ci considèrent que l'aptitude à surmonter la souffrance est une authentique compétence. Il y a un autre point de désaccord entre les présuppositions implicites des Témoins de Jéhovah et les étudiants de notre échantillon : pour ceux-ci, la reconnaissance comme « culte reconnu de plein exercice » ne porte pas à une évaluation favorable. Une telle reconnaissance réglerait peut-être la situation des Témoins de Jéhovah vis-à-vis de l'administration fiscale, mais elle n'améliorerait pas nécessairement leur image dans l'opinion. En revanche, ils ont des chances d'être entendus sur le point de la souffrance surmontée.

Exister encore après tant de persécutions et être plus fort que jamais serait un élément favorable puisque notre échantillon considère la capacité à mobiliser des ressources pour surmonter la souffrance comme une compétence religieuse. En un mot, les deux volets de cette étude font apparaître la prégnance d'une image de la religion-résilience. C'est certainement là un trait qui justifierait des recherches ultérieures.

## [Annexe 1 : Souffrance et acquisition de compétences](#)

## [Annexe 2 : La souffrance est-elle un critère de compétence dans le travail ?](#)

## [Annexe 3 : L'effort est-il associé à la souffrance ?](#)

## [Annexe 4 : Les critères d'une vraie religion \(compétence religieuse\)](#)

## [Annexe 5 : La notion de culte reconnu et l'évaluation d'un mouvement religieux](#)

## [Annexe 6](#)

<a href="#">(1).</a>	Déjours,	1998	:	107-119
<a href="#">(2).</a>	Weber,	1996	:	337
<a href="#">(3).</a>	Ibid.		:	416
<a href="#">(4).</a>	Ibid		:	338
<a href="#">(5).</a>	Ibid		:	342
<a href="#">(6).</a>		Ibid		419
<a href="#">(7).</a>	Ceci n'implique pas que Max Weber ait une conception évolutionniste de l'histoire			
<a href="#">(8).</a>	Weber,	1996	:	341
<a href="#">(9).</a>	Cf.	Nowak,		1972
<a href="#">(10).</a>	Weber,	2003	:	355

- (11). Association de Défense des Familles et de l'individu ; Centre de documentation, d'éducation et d'action Contre les Manipulations Mentales.
- (12). Réglée depuis par la circulaire Léotard et la fin de la conscription.
- (13). L'affaire n'est pas réglée ce jour.
- (14). En France, toute association à caractère spirituel ou religieux peut se proclamer « association cultuelle » (loi de 1905). Toutefois, cela ne l'autorise pas à obtenir certains avantages dont disposent les grandes confessions (catholicisme, protestantisme, judaïsme, islam) à savoir : aumônerie de prisons, d'établissements secondaires et de l'armée, possibilité de recevoir des dons et legs, exonérations des taxes foncières sur les édifices cultuels. Il faut pour cela obtenir une « reconnaissance » en association cultuelle plénière donnée par le bureau des cultes du Ministère de l'intérieur (loi de 1907). Comme l'ont fait remarquer le professeur Jacques Robert et le doyen Carbonnier dans leurs études sur la loi de 1905, tous les cultes n'ont pas droit au même traitement. On trouve d'une certaine manière l'introduction implicite d'un régime des cultes reconnus.
- (15). Canonici, 1998
- (16). Zuber et Baubérot, 2000
- (17). Les Témoins de Jéhovah, 1993
- (18). Les Témoins de Jéhovah, 1971
- (19). King, 1982, voir note supra pp. 664.665. Voir aussi Fascisme ou liberté (Les Témoins de Jéhovah, 1939), brochure distribuée en 1941. 5000 exemplaires furent saisis à Tervuren (Belgique) chez Léon Floryn, qui fut déporté avec son épouse.
- (20). Botting, 1993.
- (21). Penton, 1976.
- (22). Le nom international de leur association est Watchtower Bible and Tract Society.
- (23). D'après La Tour de Garde (magazine d'information des Témoins de Jéhovah) du 1/02/1946.
- (24). Cité dans Les Témoins de Jéhovah, 1993.
- (25). Ibid. : 676
- (26). Ibid. : 450
- (27). Ibid. : 662
- (28). Ibid. : 662
- (29). King, cité Ibid. : 664-665
- (30). Ibid. : 664
- (31). King, cité Ibid. : 663
- (32). Ibid. : 548
- (33). Ibid. : 696
- (34). Levy-Leboyer, 2004
- (35). Ibid. : 35
- (36). Courpasson et Livian, 1991
- (37). Montmollin, 2001 : 11 – 12
- (38). Montmollin, 1993 : 205 – 210
- (39). Weiner et Kukla, 1970. Voir aussi Desrumaux, 1996.
- (40). On en trouve déjà beaucoup de références dans Prêtres, pasteurs et rabbins dans la société contemporaine, 1982, notamment dans la contribution de Jean Séguy. Voir aussi Jean Paul Willaime, 1989.
- (41). Gannon, 1971.
- (42). Sur cette question des charges et du charisme de l'état de grâce, voir Max Weber, 1964 : 283-286.
- (43). Delestre, 1977 : 284 – 287
- (44). Arnaud, 2003 : 7

- (45). Patterson et al. (1994) cité par Detraux, 2002 : 29-40  
(46). Ibid. : 32  
(47). Pelchat, Lefebvre et Damiani, 2002 : 46  
(48). Voir par exemple Cyrulnik, 1999  
(49). Houssier, 2002 : 69  
(50). Bettheleim, 1972  
(51). Canonici, 1998 : 306

[Add Into](#)